

Confisquer aux délinquants, redistribuer vertueusement

16 février 2021



Créée en février 2011, il y a tout juste 10 ans, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués placée sous la double tutelle des ministères de la Justice et du MEFR s'est imposée comme un acteur central du dispositif de lutte contre la délinquance en l'attaquant au portefeuille. Avec l'ouverture de 2 antennes locales à Lyon et Marseille, l'année 2021 va voir son activité encore intensifiée.

« **Nul de doit tirer profit de son délit** », devise de l'AGRASC.

Présentation de l'agence

L'AGRASC est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du garde des Sceaux et du ministre délégué chargé des Comptes Publics. Le président du conseil d'administration et le directeur général de l'AGRASC sont des magistrats de l'ordre judiciaire, le secrétaire général est issu du MEFR. Outre la direction, l'agence est composée d'un secrétariat général, du pôle opérationnel, du pôle de gestion, du pôle juridique et d'une agence comptable. Elle est constituée d'agents fonctionnaires ou contractuels, principalement issus du ministère de la Justice, du MEFR et du ministère de l'Intérieur.

Ses missions

L'agence est chargée de l'exécution de la peine de confiscation au nom du procureur de la République : lorsqu'un bien a servi à commettre une infraction, a été acheté grâce à l'infraction, qu'il est dangereux ou illicite... Elle gère également les biens saisis, lorsque ceux-ci exigent des actes d'administration. Chaque année, l'Agrasc vend aux enchères entre 2000 et 5000 biens : véhicules, bateaux, immeubles ou villas, avions, fonds de commerce...

Les produits des confiscations sont ensuite redistribués de façon vertueuse : en partie au budget général de l'Etat, à l'indemnisation des victimes, à des associations ou encore aux services enquêteurs des douanes, de la police ou de la gendarmerie.

En 2019, ce sont 253 millions d'euros qui ont été ainsi confisqués !

Pour l'avenir

A compter du 1er semestre 2021, l'AGRASC expérimentera deux antennes régionales, situées à Marseille et à Lyon. Elles auront des missions identiques à celles du siège central et seront chargées de renforcer la proximité avec les services enquêteurs et judiciaires. Cette montée en charge permettra à l'agence de déployer son action au plus près des juridictions interrégionales spécialisées et ainsi de développer la culture de la saisie patrimoniale, d'améliorer la traçabilité des biens saisis et de développer les ventes rapides afin d'éviter toute dépréciation de certains biens, comme les véhicules.

[En savoir plus sur le site du ministère de la Justice](#)